

ÉPREUVE 1 : Élaboration d'une dissertation

Sujet : Doit-on opérer un tri dans le patrimoine pour mieux le conserver ? D'après vous, quels cas peuvent engendrer un dilemme ?

Les questions relatives à la conservation et à la valorisation du patrimoine sont au cœur des politiques publiques culturelles, aujourd'hui comme hier. Comme le souligne Dominique Poulot, le patrimoine revêt de multiples dimensions qui en font l'un des éléments essentiels des sociétés humaines. Héritage digne d'être transmis aux générations futures et à la postérité, le patrimoine est un élément central de la construction des états modernes au XIX^e siècle. En Europe, comme dans d'autres ères culturelles, la patrimonialisation cristallise les trois valeurs fondamentales d'une Nation, d'un État, d'un groupe humain : l'identité, la continuité et l'unité. En effet, dans son usage, le patrimoine est un vecteur puissant d'identité et de citoyenneté, impliquant la participation des individus.

Selon l'article 1 du code du patrimoine, le patrimoine s'entend comme l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, présentant un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique. Cette définition, très large, omet toutefois l'un des aspects majeurs du patrimoine, le patrimoine immatériel, dont l'importance n'a fait que croître ces dernières décennies. C'est dire que le patrimoine revêt une pluralité de formes et d'expressions, pluralité qui incite à réfléchir sur la manière de conserver ce patrimoine - ou ces patrimoines.

En effet, l'explosion patrimoniale à laquelle on assiste depuis une cinquantaine d'années pose de nombreuses questions quant à la conservation de ce qui constitue le patrimoine dans les meilleures conditions possibles, et notamment celle du tri. Doit-on tout conserver, selon quels critères et pour quels objectifs, et quels sont les dilemmes auxquels les individus qui portent la responsabilité de procéder à un tel choix peuvent-ils être confrontés ? Si la patrimonialisation n'a cessé de croître ces dernières décennies pour répondre à un besoin de conserver, s'accompagnant d'un arsenal juridique, la question se pose aujourd'hui de la pertinence d'une politique élargie de conservation du patrimoine. Elle suscite de nombreux cas de conscience, des dilemmes voire des débats, sur ce qu'il convient de conserver ou non.

Préalablement à la question de savoir s'il est nécessaire d'opérer un tri pour mieux conserver le patrimoine, il est fondamental de s'interroger sur les raisons de sa conservation : pourquoi et comment le conserve-t-on ?

Le patrimoine est d'abord conservé pour être transmis aux générations actuelles et futures. Cet acte de conserver permet de préserver et de sauvegarder des manifestations tangibles ou non tangibles d'une histoire, d'une culture, de le sanctuariser et de l'officialiser. La conservation d'un patrimoine relève ainsi à la fois du devoir de mémoire, et permet également d'approfondir la connaissance des cultures et des civilisations du passé ou d'ailleurs. Elle participe à la préservation la mémoire, et parfois contribue à maintenir une culture en danger vivace, dans toute la diversité de ses expressions.

Plusieurs outils juridiques, réunis notamment dans le code du patrimoine, comme la Loi musée de France, ou d'autres dispositifs comme celui de l'Espace Naturel Sensible, donnent ainsi un cadre légal à cette politique publique de conservation, qui mobilisent de nombreux acteurs, des professionnels de la conservation et des publics. Ces derniers sont de plus en plus impliqués dans la conservation et la valorisation du patrimoine, pour lesquelles ils sont invités à prendre une part toujours plus active, dans l'esprit de la convention de Faro sur les droits culturels de 2005 et en accord avec la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Ainsi, conserver le patrimoine constitue l'une des missions essentielles de service public, facteur d'identité et de socialisation, dans un objectif de transmission. Or, avec l'augmentation du champ patrimonial, conserver aujourd'hui relève bien souvent d'un défi au quotidien et suscite de nombreuses interrogations, notamment sur ce qu'il convient de conserver ou non.

La conservation du patrimoine implique le respect de nombreuses règles, juridiques comme déontologiques. Or les acteurs de la conservation du patrimoine se trouvent très souvent confrontés à des problématiques, parfois lourdes, liées à cette mission essentielle. Ainsi, la question des moyens alloués à la conservation, qu'ils soient humains, techniques ou financiers, se pose de plus en plus. Comment assumer la conservation de fonds patrimoniaux, souvent conséquents, avec des moyens réduits, des contraintes budgétaires, dans un contexte économique difficile, tout en respectant les normes juridiques, environnementales et déontologiques ?

Se pose alors la question de la nature du patrimoine qui est conservé. Certains fonds, constitués parfois depuis plus de deux siècles, révèlent, l'esprit de celles et ceux qui ont assumé la responsabilité de patrimonialiser. Or aujourd'hui, certains éléments patrimoniaux sont réinterrogés : ce qui a été patrimonialisé hier le serait-il aujourd'hui ? Et aujourd'hui, comment assumer la responsabilité de ce qui doit être patrimonialisé ? Des dispositifs permettent aujourd'hui de procéder à un tri dans le patrimoine déjà constitué. Ainsi, le désherbage dans les archives et les bibliothèques est une pratique particulièrement bien encadrée et qui permet de sélectionner, parmi les fonds existants, ce qui doit être conservé et ce qui doit être écarté. Cela permet, notamment, de mieux répartir les moyens dévolus à la conservation et de gérer la problématique des espaces, souvent réduits. La loi musées permet également de procéder à un radiation de l'inventaire dans des cas particuliers, par exemple lors d'une inscription induite. Après des décennies de débat, et dans un souci nécessaire de réparation, les lois récentes de restitution de biens culturels ayant fait l'objet de spoliations dans le contexte de persécutions antisémites et de restitution des restes humains permettent, dans un cadre précis, la restitution de ces biens à leurs légitimes propriétaires.

Conserver du patrimoine, patrimonialiser un objet ou un ensemble, n'est pas un acte anodin. Si le caractère de patrimoine n'est pas toujours à remettre en cause, c'est plutôt la nature de ce qui est conservé et qui doit bénéficier d'une protection spécifique impliquant toute la société qui mérite d'être interrogée. Dès lors, le tri, s'il est encadré juridiquement et motivé par des considérations éthiques, déontologiques, ou sociales, n'est pas à exclure. Au contraire, il permet à un patrimoine conservé de rester vivant pour être transmis. Il est naturel, et même sain, que des cas de tri engendrent des questionnements, des dilemmes, des débats, des oppositions. C'est dans une approche à la fois globale et spécifique, et avec une réflexion collective et collégiale, impliquant tous les acteurs de la conservation du patrimoine, que la question de ce qui doit être conservé ou non pour être transmis trouve sa réponse.

ÉPREUVE 2 : Analyse et commentaire d'un document visuel

Aujourd'hui, et depuis plusieurs décennies, la démocratisation culturelle est un enjeu majeur pour les institutions culturelles. Cette photographie, qui est une vue de l'exposition *Age of Classics* qui s'est tenue au musée Saint-Raymond de Toulouse en 2019, témoigne à la fois d'une vision renouvelée de l'histoire de l'art et d'une volonté de s'adresser au public le plus large possible.

De format paysage, cette photographie présente, sur un fond beige occupant les trois-quarts gauche de l'image et sur une cimaise noire occupant le quart droit, quatre bustes blancs se dressant sur des socles noirs. L'effet de contraste entre les bustes et leurs socles, comme les jeux de lumière de la scénographie, sont particulièrement saisissants et mettent en valeur ces quatre objets. Au premier plan, à gauche, se dresse un buste antique en pierre représentant un empereur romain, tout en majesté, reconnaissable à sa coiffure et à son vêtement. Au second plan, à droite, se dressent trois autres bustes, qui se distinguent du buste d'empereur par la couleur de leur matériau et par leurs vêtements et leurs coiffures, mais qui reprennent le principe identique de représentation sur un piédoche arrondi. On reconnaît ainsi, au centre, Superman, figuré en partie torse nu, à l'instar de l'empereur romain, un S majuscule barrant sa poitrine, le menton fièrement levé. À sa droite, une femme guerrière, peut-être Wonder Woman, porte une épée dans le dos. À sa gauche, à l'arrière-plan, un homme est pourvu d'un bouclier ; il s'agit peut-être d'un super-héros de la franchise Marvel. Au premier abord, ces quatre bustes semblent similaires. C'est exactement l'effet recherché, et le propos de l'exposition : témoigner de la filiation entre l'art et les héros antiques et les héros des comics d'aujourd'hui.

En effet, l'objectif de cette exposition, outre l'aspect spectaculaire et ludique, était de rapprocher les productions artistiques anciennes, et ce qui constitue l'art d'hier, avec les créations contemporaines et l'art d'aujourd'hui. Au regard de cette photographie, la démonstration est particulièrement pertinente et réussie. Le succès a été au rendez-vous avec une fréquentation importante, qui s'est accompagnée d'une diversification et d'un rajeunissement du public. Cette volonté de décloisonnement et de suppression d'une certaine forme de hiérarchisation entre les arts héritée des siècles passés est une démarche actuelle et particulièrement moderne dans son intention comme dans sa réalisation. Elle s'accompagne d'un discours scientifique très solide tout en étant accessible. Parfois intimidés, les publics n'osent pas toujours franchir les portes d'un musée ou d'une institution culturelle. Loin d'être un effet d'aubaine ou de mode, ce type d'évènement est une incitation pour les publics à venir découvrir, par curiosité et avec enthousiasme les patrimoines et les cultures dans lesquels ils se reconnaissent et qu'ils peuvent ainsi s'approprier.

Ainsi, cette vue de l'exposition *Age of Classics* illustre la démarche novatrice menée par de nombreuses institutions culturelles, qui consiste en une relecture de l'histoire de l'art et qui vise à rapprocher les publics des musées en décloisonnant les histoires et les cultures.